

Le 28 mars 2024

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-116

Politique de la Ville

Médiation santé dans les Quartiers Prioritaires
de la Politique de la Ville (QPV)

Demande de subvention
auprès de l'Etat, via la plateforme Dauphin,
pour le financement du poste de
médiateur-santé dans les QPV

Année 2024

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	02 AVR. 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que le médiateur-santé participe à la réduction des inégalités de santé du territoire, développe une présence active de proximité auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) : du Parc, de Bourgogne et St Clair afin de rencontrer ceux qui ont renoncé à leurs droits de santé et leur apporter des réponses adaptées ;

Considérant que cette mission de médiation santé participe à la mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030 piloté par Roannais Agglomération sur le volet santé ;

Considérant l'appel à projet Politique de la Ville de l'Etat ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Poste médiateur santé	48 710 €	ARS AURA Subvention	30 000 €	62%
Autres	10 €	ANCT Subvention	9 000 €	18%
		Participation Roannais Agglomération	9 720 €	20%
TOTAL	48 720 €	TOTAL	48 720 €	100%

DECIDE

- De répondre à l'appel à projet Politique de la Ville de l'Etat, en déposant une demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN, d'un montant de 9 000 €, pour le financement du poste de médiateur-santé, au titre de l'année 2024.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne